

BORDEREAU INPI - DEPOT D'ACTES DE SOCIETES

Vos références :

Nos références : n°de dépôt : **A2003/014165**
n°de gestion : **1988B02617**
n°SIREN : **347 984 254 RCS Lyon**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Lyon certifie avoir procédé le 25/07/2003 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

LETTRING SERVICE société anonyme à conseil d'administration

418 rue Companet 69140 Rillieux la Pape -FRANCE-

Ce dépôt comprend les pièces suivantes :

procès-verbal d'assemblée générale ordinaire (2 exemplaires)
procès-verbal du conseil d'administration (2 exemplaires)

Concernant les événements RCS suivants :

Modification relative aux dirigeants d'1 SARL ou Sté de capitaux.

LETTRING SERVICE

Société Anonyme au capital de 500 000 €

Siège social : 418, rue Companet 69140 RILLIEUX LA PAPE

347 984 254 R.C.S. LYON

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE LA
DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES
ACTIONNAIRES EN DATE DU 20 JUIN 2003

PROCES-VERBAL (EXTRAIT)

L'an deux mil trois et le vingt juin, à dix heures trente minutes,

les actionnaires de la société se sont réunis en assemblée générale ordinaire, au domicile de *Madame et Monsieur FINAZ de VILLAINÉ*, 8 chemin de Balme Barron à RILLIEUX LA PAPE (Rhône), sur convocation du conseil d'administration faite par lettre en date du cinq juin deux mil trois.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été émargée par tous les actionnaires présents en entrant en séance.

L'assemblée a procédé à la composition de son Bureau.

Ont été nommés :

Président : *Monsieur BERJON Emmanuel*

Scrutateurs : *Monsieur BERJON Damien & M. BERJON Jacques*

Membres de l'assemblée disposant du plus grand nombre de voix et acceptant ;

Secrétaire : *Me GIET Valérie*

Les scrutateurs ont alors procédé à la vérification de la feuille de présence qu'ils ont certifiée exacte et d'où il ressort que :

- sont présents ou représentés : **4 actionnaires,**
- possédant ensemble : **26 563 actions,**
- sur un total de : **31 250 actions.**

L'assemblée réunit donc le quorum nécessaire à la validité de ses délibérations.

Le Président constate en outre que le Commissaire aux comptes, régulièrement convoqué, est présent.

Le Président rappelle alors que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant :

- Rapport de gestion du conseil d'administration et rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice écoulé, clos le **31 DECEMBRE 2002** ;
- Approbation des comptes annuels dudit exercice ; quitus aux administrateurs ;
- Affectation du résultat ;
- Approbation des conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de Commerce, sur rapport spécial du commissaire aux comptes ;
- Approbation des dépenses et charges non déductibles, conformément aux dispositions de l'article 223 quater du C.G.I. ;
- Ratification nomination administrateurs ;
- Renouvellement mandats d'administrateurs ;
- Nomination d'un nouvel administrateur ;
- Pouvoirs pour les formalités ;

Le Président dépose ensuite sur le bureau de l'assemblée, à la disposition des actionnaires :

- un justificatif de la convocation ;
- la feuille de présence et la liste des actionnaires ;
- le bilan, le compte de résultats, l'annexe et l'inventaire concernant l'exercice écoulé ;
- le texte des résolutions proposées au vote des actionnaires ;
- tous les documents prévus par la réglementation actuelle pour assurer l'information des actionnaires.

Le Président rappelle que tous les documents prévus par la loi ont été mis à la disposition des actionnaires, au siège social, pendant le délai légal avant le jour de l'assemblée pour leur permettre d'exercer leur droit de communication. L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Puis il est donné lecture du rapport de gestion du conseil d'administration - auquel est annexé le tableau des résultats financiers des exercices précédents - et des rapports du commissaire aux comptes.

Ces lectures terminées, le Président déclare alors la discussion ouverte. Au cours de celle-ci, diverses questions et précisions sont échangées sur les différents comptes de l'exercice écoulé.

(...)

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide de ratifier la décision prise par le conseil d'administration dans sa délibération du **27 septembre 2002** de nommer *Monsieur FINAZ de VILLAINÉ Jérôme* et *Monsieur BERJON Jacques* en qualité de nouveaux administrateurs de la société à compter de cette date.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, sur proposition du conseil d'administration, décide de renouveler pour une période de six années, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice à clore le **31 DECEMBRE 2008**, les mandats d'administrateurs de *Monsieur BERJON Emmanuel*, *Monsieur BERJON Damien* et *Monsieur FINAZ de VILLAINÉ Jérôme* qui arrivent à expiration avec la présente assemblée.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, sur proposition du conseil d'administration, décide de nommer en qualité de nouvel administrateur de la société, à compter de ce jour et pour une durée de six années, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice à clore le **31 DECEMBRE 2008** :

➤ *Monsieur FINAZ de VILLAINÉ Amaury*
Né le **28 janvier 1956** à **LYON 6^e (Rhône)**
Demeurant **8, rue Jean Richepin 75116 PARIS**

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Monsieur FINAZ de VILLAINÉ Amaury a confirmé accepter ces fonctions et n'être atteint par aucune mesure ni disposition susceptibles de lui empêcher de remplir ces fonctions au sein de la société.

HUITIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie du présent procès-verbal à l'effet d'effectuer les formalités légales de publicité, dépôts et autres qu'il appartiendra.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à onze heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal dont l'original est signé par les membres du Bureau.

Le Président

Les Scrutateurs

Le Secrétaire

CERTIFIÉ CONFORME
Le Président Directeur Général,

A handwritten signature in black ink, consisting of a vertical line with several loops and a diagonal stroke at the bottom right.

LETTRING SERVICE

Société Anonyme au capital de 500 000 €

Siège social : 418, rue Companet 69140 RILLIEUX LA PAPE

347 984 254 R.C.S. LYON

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU **20 JUIN 2003**

PROCES-VERBAL

L'an deux mil trois et le vingt juin, à l'issue de l'assemblée générale ordinaire et de l'assemblée générale extraordinaire réunies ce jour au domicile de *Madame et Monsieur FINAZ de VILLAIN*, 8 chemin de Balme Barron à RILLIEUX LA PAPE (Rhône),

Les membres du conseil d'administration se sont réunis d'un commun accord, au siège social, à l'effet de constituer le Bureau du Conseil.

Tous les administrateurs présents ont émargé le registre de présence en entrant en séance.

Sont présents :

- Monsieur BERJON Emmanuel,
- Monsieur BERJON Damien,
- Monsieur BERJON Jacques,
- Monsieur FINAZ de VILLAIN Jérôme,
- Monsieur FINAZ de VILLAIN Amaury.

La séance est ouverte sous la présidence de *Monsieur BERJON Emmanuel*, en sa qualité de Président sortant.

Le Président constate que le quorum légal est atteint et que le conseil peut valablement délibérer.

1 - RENOUVELLEMENT DU PRESIDENT DU CONSEIL **D'ADMINISTRATION ET DIRECTEUR GENERAL**

A l'unanimité des membres présents, *Monsieur BERJON Emmanuel* est renouvelé dans ses fonctions de Président du Conseil d'Administration pour la durée de son mandat d'administrateur.

En outre, après avoir rappelé que la Direction Générale de la société a été confiée au Président du conseil d'administration pendant la durée de ses fonctions de Président, le Conseil d'Administration décide également de renouveler le mandat de Directeur Général de *Monsieur BERJON Emmanuel*, pour la durée de son mandat de Président.

Monsieur BERJON Emmanuel déclare accepter le renouvellement desdits mandats ; il déclare en outre remplir toutes les conditions légales requises pour les exercer.

2 - RENOUELEMENT DU DIRECTEUR GENERAL DELEGUE

A l'unanimité des membres présents, *Monsieur BERJON Damien* est renouvelé dans ses fonctions de Directeur Général Délégué de la société, pour la durée du mandat du Directeur Général, ce avec les mêmes pouvoirs que précédemment.

Monsieur BERJON Damien déclare accepter le renouvellement de son mandat ; il déclare en outre remplir toutes les conditions légales requises pour l'exercer.

3 - NOMINATION D'UN DIRECTEUR GENERAL DELEGUE

Sur proposition du Directeur Général, le Conseil d'Administration décide de nommer en qualité de nouveau Directeur Général Délégué de la société, à compter de ce jour et pour la durée du mandat du Directeur Général :

➤ *Monsieur FINAZ de VILLAINÉ Amaury*
Né le 28 janvier 1956 à LYON 6^e (Rhône)
Demeurant 8, rue Jean Richepin 75116 PARIS

Monsieur FINAZ de VILLAINÉ Amaury exercera cette fonction tant que *Monsieur BERJON Emmanuel* sera Directeur Général.

Si le mandat de ce dernier venait à cesser, *Monsieur FINAZ de VILLAINÉ Amaury* resterait Directeur Général Délégué jusqu'à la nomination d'un nouveau Directeur Général à moins que le conseil ne décide la cessation immédiate de ses fonctions ou au contraire leur continuation sur la proposition du nouveau Directeur Général.

Monsieur FINAZ de VILLAINÉ Amaury déclare accepter ces fonctions de Directeur Général Délégué.

4 - POUVOIRS DE M. FINAZ DE VILLAINÉ AMAURY, DIRECTEUR GENERAL DELEGUE - REMUNERATION

En sa qualité de Directeur Général Délégué, *Monsieur FINAZ de VILLAINÉ Amaury* disposera des mêmes pouvoirs que le Directeur Général tant sur le plan interne que vis-à-vis des tiers.

Le Directeur Général donne son accord exprès à une telle étendue des pouvoirs.

Les modalités de la rémunération de *Monsieur FINAZ de VILLAINÉ Amaury* seront définies ultérieurement.

5 – AGREMENT NOUVEL ACTIONNAIRE

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, et conformément à *l'article 9* des statuts, décide d'agréer en qualité de nouvel actionnaire de la société :

➤ *Monsieur FINAZ de VILLAINÉ Amaury*
Demeurant 8, rue Jean Richepin 75116 PARIS

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce qui précède, délibéré à l'unanimité, il a été dressé le présent procès-verbal dont l'original est signé par le Président et un Administrateur.

Le Président

Un Administrateur

CERTIFIE CONFORME
Le Président Directeur Général,

